



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **28 janvier 2020**

Compte rendu affiché le **5 février 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **22 janvier 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Nadia NEZZAR, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christiane PERRET FEIBEL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie COMTE à Stéphane GOMEZ

Membres absents :

Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Sacha FORCA, Bernard GENIN

Objet :

Cession d'un terrain pour la création d'une structure gérontologique

V_DEL_200128_8

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°18.05.0905, du 3 mai 2018 le conseil municipal a décidé de l'acquisition de plusieurs parcelles, sises rue Franklin, pour une superficie totale de 19 534 m² dans le but de permettre, l'implantation d'un pôle gérontologique.

Par courrier en date du 16 janvier 2020, l'Association Accueil et Confort pour la Personne Agée (ACCPA) confirme son intention d'implanter un pôle gérontologique sur le site. Créé en 1983 par Jean Palluy, le groupe associatif ACCPA, dont le siège est situé à Francheville gère aujourd'hui 42 EHPAD, 6 résidences autonomie et divers dispositifs qui accueillent plus de 4000 personnes.

L'ACPPA, présente sur la commune depuis 30 ans, cherche à adapter à l'évolution des attentes et besoins des résidents ses structures d'hébergement, nécessitant ainsi une reconstruction de plusieurs structures de l'est lyonnais. L'étude de ces restructurations concomitantes a incité l'ACPPA à envisager le regroupement de deux entités sur un même site totalisant 150 lits et la création d'un pôle dédié à la gérontologie. Après différentes recherches et l'étude de plusieurs scénarii, l'ACPPA et la Ville de Vaulx-en-Velin se sont rapprochées pour envisager les possibilités d'accueil de ce projet de pôle sur le territoire vaudais. C'est dans ce but que les terrains ont été acquis en 2018.

Le projet de l'association consiste en l'implantation d'un EHPAD de 90 lits et d'une unité de soins de longue durée de 60 places. A ces équipements, pourront s'ajouter par la suite une résidence autonomie et un projet d'accueil pour les malades d'Alzheimer jeunes, ou de personnes handicapées vieillissantes.

Il est proposé au Conseil Municipal de céder à l'ACPPA les terrains nécessaires à l'implantation d'un centre gérontologique, dans les conditions suivantes :

- le terrain à céder sera délimité par un géomètre expert, de manière à permettre l'implantation de voiries à l'est et au nord de la parcelle, telles que représentées sur le plan. La surface du terrain à céder est d'environ 15 820m² ;

- la cession sera réalisée à l'euro symbolique, afin de permettre à l'ACPPA de proposer un tarif d'hébergement modéré, et de rendre ainsi l'équipement accessible au plus grand nombre de Vaudais ;

- en contrepartie, l'association s'engage à démarrer les travaux de construction dans les deux ans à compter de la signature de l'acte de vente. A défaut, la vente sera résolue ;

- de plus, l'ACPPA s'engage à maintenir sur le site une activité gérontologique pendant une durée minimale de 30 ans, sans quoi elle devra verser à la ville une indemnité égale à la valeur du terrain assortie d'une majoration de 50%.

Ces conditions permettent de garantir que le terrain sera utilisé de manière pérenne et conforme à l'objectif, et ne fera pas l'objet de spéculation immobilière.

L'opération projetée permettra de maintenir durablement à Vaulx-en-Velin une offre d'hébergement de qualité, à un tarif accessible, pour ses personnes âgées.

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver la cession à l'euro symbolique, à l'ACPPA ou à l'organisme qu'elle aura constitué à cette fin, d'un terrain de 15 820 m² environ, sis rue Franklin, composé des parcelles cadastrées AS 35, AS 36, AS 249 et AS 247, tel que représenté sur le plan joint pour l'implantation d'un pôle gérontologique ;

► d'autoriser Madame la Maire à intervenir et signer les compromis et actes définitifs de cession à l'euro symbolique de tout ou partie des parcelles ci-dessus listées, ainsi que tous les actes nécessaires à ces transactions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_8-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu le courrier d'engagement de l'ACCPA en date du 16 janvier 2020 ;

Considérant la saisine de l'avis des Domaines en date du 16 décembre 2019, et de leur avis en date du 15 janvier 2020 ;

Considérant l'intérêt de réaliser l'opération projetée afin de maintenir durablement à Vaulx-en-Velin une offre d'hébergement de qualité, à un tarif accessible, pour ses personnes âgées ;

Entendu le rapport présenté le 28 janvier 2020 par Monsieur Stéphane Gomez, 4^{ème} adjoint délégué à la politique de la Ville, à l'urbanisme, aux déplacements urbains, aux grandes écoles et à l'économie ;

Après avoir délibéré, décide :

▶ d'approuver la cession l'euro symbolique, à l'ACPPA ou à l'organisme qu'elle aura constitué à cette fin, d'un terrain de 15 820 m² environ, sis rue Franklin, composé des parcelles cadastrées AS 35, AS 36, AS 249 et AS 247, tel que représenté sur le plan joint pour l'implantation d'un pôle gérontologique ;

▶ d'autoriser Madame la Maire à intervenir et signer les compromis et actes définitifs de cession gratuite de tout ou partie des parcelles ci-dessus listées, ainsi que tous les actes nécessaires à ces transactions.

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 30
Votes Contre : 0
Abstention : 7
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 28 janvier 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le
ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_8-DE

